

Méthodologie d'oral L2

Par **CharlotteB**, le **14/11/2013** à **11:30**

Bonjour à tous !

Je suis en 2ème année, pour notre s3 nous avons un TD dénommé " méthodologie de l'oral " . Dans ce TD nous devons choisir l'exercice de la plaidoirie blanche par groupe de 4 ou l'exercice de culture général, par 2.

Pour ma part j'ai choisi le 2ème exercice.

L'oral doit durer 20 min, avec la possibilité d'avoir quelques mots sur 2 feuilles d'ordinateur, au maximum.

Comment vous dire que je suis absolument nerveuse et que le pire de tout, je dois passer le 26 de ce mois ! Super nouvelle.

Ainsi je viens vers vous pour prendre tous conseils ou remarques afin de bien réussir mon oral.

Le thème de mon exposé est : La liberté du droit de culte.

Pensez-vous qu'il est préférable de rentrer dans un sujet précis, ayant ou non fait polémique et remous, comme le port du voile, les témoins de Jéhovah ou encore les différentes sectes.. ou qu'au contraire, il vaut mieux rester dans un oral général, strictement définitoire du culte en lui même et de ce qu'on peut appeler liberté de culte ?

Merci à vous pour votre éventuelle réponse !

Par **Yn**, le **14/11/2013** à **12:12**

Traite cet exercice comme une dissertation : tu as un sujet, trouve une problématique, construis un plan adapté et fais des recherches.

Les étudiants s'expriment relativement mal faute d'entraînement, or l'aspect oral du droit ne doit pas être négligé car il constitue souvent le premier contact.

La "pédagogie du droit", savoir expliquer simplement des notions souvent complexes à des non-initiés, est une chose fondamentale pour tous les futurs professionnels.